

24.11.2017 - 15:30 Uhr

## Nomination de Sabine Süsstrunk au Conseil d'administration de la SSR

Bern (ots) -

Berne, le 24 novembre 2017. L'Assemblée des délégués de la SSR a choisi aujourd'hui Sabine Süsstrunk pour succéder à Lucy Küng au Conseil d'administration de la SSR. L'Assemblée des délégués a par ailleurs défini les moyens alloués aux sociétés régionales pour 2018 et a pris connaissance de la rémunération maximale des membres du Conseil d'administration et du Comité de direction national en 2018.

Le Conseil d'administration SSR de nouveau au complet L'Assemblée des délégués de la SSR a choisi à l'unanimité Sabine Süsstrunk pour siéger au Conseil d'administration à compter du 1er janvier 2018. Elle succédera à Lucy Küng, qui a quitté ses fonctions fin avril 2017 pour rejoindre le Conseil d'administration du groupe NZZ.

Sabine Süsstrunk est née et a grandi à Soleure. Elle a étudié la photographie scientifique à l'ETH Zurich. En 1991, elle est partie aux États-Unis, où elle a obtenu en 1993 un master en publication électronique à l'Université de Rochester. Elle a ensuite travaillé chez Corbis Corp., qui possédait à l'époque la base de données photographiques la plus importante au monde. En 1999, Sabine Süsstrunk a été recrutée par le professeur Jean-Claude Badoux (EPFL) dans le but de fonder sur le campus de Lausanne le Département de représentation visuelle numérique, un laboratoire pionnier en Suisse. Elle a obtenu en 2006 un doctorat en informatique à l'Université d'East Anglia de Norwich (Royaume-Uni). En 2014, elle est nommée professeure ordinaire au Laboratoire d'images et représentation visuelle (IVRL) de l'EPFL, ainsi que directrice de ce laboratoire hébergé au sein de la Faculté Informatique et communications (IC).

Allocation de moyens aux sociétés régionales pour 2018 L'Assemblée des délégués a accordé un montant de près de 6,75 millions de francs aux sociétés régionales pour 2018. Ce montant est inchangé depuis 2016, en raison des directives en vigueur sur la réalisation d'économies. Les moyens alloués serviront à financer les organes de l'Association, les conseils du public, les organes de médiation, ainsi que les tâches relatives au programme et les activités de l'Association dédiées à la société civile dans l'ensemble des cantons.

Rémunération maximale en 2018 pour le Conseil d'administration, le président et le Comité de direction SSR L'Assemblée des délégués a pris connaissance de la rémunération maximale des membres du Conseil d'administration et du Comité de direction.

Le 23 novembre 2016, le Conseil fédéral a décidé d'attribuer aux assemblées générales des entreprises liées à la Confédération (telles que La Poste Suisse SA, CFF SA, Skyguide SA), à compter de 2019, de nouvelles compétences pour fixer les rémunérations de leur conseil d'administration et de leur direction. Le Conseil fédéral entend ainsi organiser les entreprises liées à la Confédération conformément à l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse. Le Conseil fédéral a recommandé à la SSR et à ses filiales d'instaurer des dispositions analogues dans leurs règlements.

En septembre 2017, le Conseil d'administration SSR a décidé d'appliquer les règles relatives à la rémunération maximale dès 2018.

Les modifications nécessaires des statuts devraient être décidées - après consultation des sociétés régionales - lors de l'Assemblée des délégués du 27 avril 2018. La révision partielle des statuts et la nouvelle version du règlement d'organisation entreront en vigueur (après accord du DETEC) le 1er juillet 2018.

No Billag - coup d'oeil dans les régions Les quatre présidents des sociétés régionales ont communiqué à l'Assemblée des délégués les activités en cours et prévues dans les quatre régions linguistiques jusqu'à la votation sur l'initiative «No Billag», qui aura lieu le 4 mars 2018. Cette initiative est une attaque frontale contre l'institution qu'est la SSR et contre sa mission de service public dans le domaine de l'audiovisuel suisse. Il est demandé à tous les délégués, comme à l'Institution dans son ensemble, de défendre pleinement les valeurs de la SSR et de s'impliquer activement dans le débat autour de l'initiative «No Billag». Il faut désormais montrer à la population les graves difficultés auxquelles serait confronté le paysage médiatique de la Suisse si cette initiative était adoptée.

Contact:

Communication d'entreprise SSR

Edi Estermann, Responsable Service de presse, 079 635 69 79